

Formation SSIAP 1

Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Devenez agent de sécurité incendie pour prévenir et intervenir dans les établissements recevant du public ou dans les IGH

DESCRIPTION :

La formation Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 1 permettra aux apprenants de découvrir les éléments de base de la prévention et de la protection contre les incendies, mais aussi l'assistance aux personnes en difficulté ainsi que l'évacuation de site. Cette formation est à renouveler tous les 3 ans par le biais d'un Recyclage SSIAP 1.

PREREQUIS :

- Maîtriser la langue française : savoir la comprendre, la lire, l'écrire et la parler.
- PSC ou PSE ou SST en cours de validité.
- Certificat d'aptitude médicale physique spécifique adaptée (de moins de 3 mois).

DUREE :

- 67 heures de formation hors visites et examen

OBJECTIFS :

Quels sont les objectifs de la formation ?

- Permettre au stagiaire d'acquérir les compétences nécessaires aux missions de prévention et d'intervention d'un agent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public ou dans les Immeubles de Grande Hauteur.

PROGRAMME :

1ere Partie : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Le feu.
- Comportement au feu.

2e Partie : SÉCURITÉ INCENDIE

- Principe de classement des établissements.
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie.
- Desserte des bâtiments.
- Cloisonnement d'isolation des risques.
- Évacuation du public et des occupants.
- Désenfumage.
- Éclairage de sécurité.
- Présentation des différents moyens de secours.

3e Partie : INSTALLATIONS TECHNIQUES

- Installations électriques.
- Ascenseurs et nacelles.
- Installations fixes d'extinction automatique.
- Colonnes sèches et humides.
- Système de sécurité incendie.

4e Partie : RÔLE ET MISSIONS DE L'AGENT SSIAP

- Le service de sécurité.
- Présentation des consignes de sécurité et main courante.
- Poste de sécurité.
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Appel et réception des services publics de secours.
- Sensibilisation des occupants.

5e Partie : CONCRETISATION DES ACQUIS

- Visites applicatives.
- Mises en situation d'intervention.

VALIDATION :

Conforme aux dispositions prévues par l'arrêté du 02/05/2005 (et textes ultérieurs), le jury évaluera :

- Épreuve écrite : QCM de 30 questions
- Épreuve pratique : Rondes avec anomalies et sinistre